

Conseil municipal du 29/01/2025

LE RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Dispositions légales

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel. Il permet d'informer les membres du conseil municipal sur la situation financière de la commune et de discuter des orientations budgétaires de la collectivité.

Conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le débat d'orientation budgétaire répond à des obligations légales :

- la tenue d'un débat d'orientation est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants ;
- le débat doit avoir lieu dans les dix semaines qui précèdent l'examen et le vote du budget primitif ;
- le débat n'a aucun caractère décisionnel ;
- sa tenue doit faire l'objet d'une délibération (prise d'acte) afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi.

La tenue du débat d'orientation budgétaire s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB). Ce rapport, justifié par l'obligation de maîtrise des finances publiques, est présenté par le Maire au Conseil Municipal.

Le vote du budget primitif de la Ville est programmé à la séance du conseil municipal du 5 mars 2025.

Sommaire

Introduction : dispositions légales

I) Le contexte macro économique

- a) Un contexte macro-économique contrasté en 2024, des perspectives incertaines pour 2025
- b) Une situation des finances publiques inquiétante en 2024
- c) Les communes amenées à contribuer aux redressement des finances publiques ?

II) Le contexte municipal

a) les recettes de fonctionnement

- 1) *les dotations*
- 2) *Les recettes issues de la CALL*
- 3) *La fiscalité locale directe*

b) Les dépenses de fonctionnement

- 1) *les charges à caractère général*
- 2) *le volet ressources humaines*

c) L'investissement

- 1) *le plan pluri annuel d'investissement mis à jour*
- 2) *La dette*
- 3) *le suivi des autorisations de programme*
- 4) *Les principales dépenses d'investissement du budget 2025*

I) LE CONTEXTE MACRO ÉCONOMIQUE

a) Un contexte macro-économique contrasté en 2024, des perspectives incertaines pour 2025

1) Une croissance atone

Après une chute en 2020 dans un contexte de crise sanitaire, le produit intérieur brut (PIB) de la France avait connu en 2021 un rebond de + 6,9 %.

Cette croissance s'est depuis modérée, atteignant + 2,6 % en 2022 puis + 0,9 % en 2023, et devrait évoluer à un niveau de + 1,1 % en 2024.

D'après les projections de la Banque de France, la croissance du PIB devrait se maintenir à + 0,9 % en 2025, grâce à une reprise de la demande intérieure.

a) Un contexte macro-économique contrasté en 2024, des perspectives incertaines pour 2025

2) Le retour d'une inflation plus modérée à prendre en compte dans le budget primitif

L'inflation forte qui a accompagné la croissance depuis la fin de la crise sanitaire semble s'estomper en 2024, même si de nombreux facteurs incitent à la prudence.

L'inflation devrait ainsi repasser sous la barre des 2 % début 2025, puis refluer ensuite avec une projection à 1,5 % sur l'année 2025, conséquence de la baisse des prix du pétrole anticipée actuellement par les marchés.

Dans le cadre de la construction du budget primitif, il convient d'intégrer ces prévisions d'inflation dans les prospectives, en dépenses aussi bien qu'en recettes.

Depuis 2018, le Code général des impôts (CGI) prévoit que la revalorisation des valeurs locatives cadastrales est indexée, lorsqu'elle est positive, sur l'évolution de l'inflation. C'est dans ce contexte qu'en 2024, celles-ci avaient été réévaluées de + 3,9 %. Il est raisonnable de s'attendre, pour 2025, à une augmentation de l'ordre de + 1,7 %.

a) Un contexte macro-économique contrasté en 2024, des perspectives incertaines pour 2025

3) Une diminution progressive des taux d'intérêts

Parmi les principaux indicateurs économiques à observer pour construire la projection budgétaire, il convient de s'attarder sur l'évolution des taux d'intérêts.

Début juin 2024, constatant le ralentissement de l'inflation, la Banque centrale européenne (BCE) a décidé (pour la première fois en 5 ans) de baisser ses taux directeurs. Après trois nouvelles baisses en septembre, octobre et décembre, au vu de la baisse de l'inflation et du ralentissement de l'activité économique en zone Euro, ils s'établissent actuellement à 3,00 %.

La BCE reste toutefois prudente sur les perspectives de poursuite de la baisse de l'inflation, ne s'engageant sur aucune trajectoire de taux.

a) Un contexte macro-économique contrasté en 2024, des perspectives incertaines pour 2025

4) Des indicateurs macro-économiques suspendus à une actualité préoccupante

Si la situation économique de la France témoigne d'une certaine résilience, les incertitudes restent très fortes quant à la situation internationale : guerres au Moyen-Orient et en Ukraine, conséquences des élections américaines, difficultés de mise en place de la nouvelle Commission Européenne, etc.

Sur le plan national, le contexte d'instabilité politique persiste, conduisant à la présentation d'un projet de loi de finances spéciale pour garantir la continuité de la vie nationale et des services publics, et prolongeant la période d'élaboration du Projet de loi de finances.

En matière d'emploi, le taux de chômage s'élevait à 7,4 % au 3e trimestre 2024 en France, alors qu'il était établi à 7,1 % fin 2022.

Il reste à un niveau inférieur à celui constaté avant la crise sanitaire, mais pourrait encore atteindre un niveau de 7,6 % fin 2025 selon la Banque de France, avant de repartir à la baisse en 2026 si l'accélération de l'activité se concrétisait.

En dépit de l'inflation, l'épargne des ménages ne s'érode pas, puisque avec un taux de 18,8 %, elle reste plus élevée qu'avant la crise sanitaire : la Banque de France escompte qu'elle permette à la consommation des ménages de soutenir la croissance en 2025.

Par ailleurs, alors que le climat des affaires était plutôt favorable depuis la fin de la crise sanitaire, les perspectives pour 2025 sont moins optimistes.

En effet, le niveau de défaillances d'entreprises est désormais plus élevé qu'avant la crise sanitaire (hors microentreprises), tandis que le secteur de la construction immobilière a connu au 2nd semestre 2023 un ralentissement, conséquence de l'augmentation des taux d'intérêts et du raidissement de l'accès au crédit.

Les récentes annonces de suppressions d'emploi et de restructurations au sein de plusieurs grandes groupes nationaux (grande distribution, automobile, chimie...) invitent elles aussi à la prudence.

b) Une situation des finances publiques inquiétante en 2024_

Après le relatif redressement de la situation financière des administrations publiques en 2022, l'année 2023 a été jugée très sévèrement par la Cour des comptes, qui l'a décrite comme « une très mauvaise année », évoquant « une situation inquiétante » dans son rapport sur la situation et les perspectives des finances publiques.

De surcroît, elle jugeait les prévisions du gouvernement au 1er semestre 2024 trop peu documentées et trop optimistes et estimait que la trajectoire fixée pour revenir aux critères du pacte de stabilité d'ici à 2027 reposait sur des « objectifs peu réalistes ».

Ce, dans un contexte marqué par l'incertitude politique suite aux élections législatives de l'été 2024, et par l'annonce de l'ouverture par la Commission Européenne d'une procédure pour déficit excessif à l'encontre de la France.

b) Une situation des finances publiques inquiétante en 2024

1) Déficit public : la trajectoire inscrite dans la loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2023-2027 déjà caduque

Le déficit public, loin de se résorber, s'est établi à 5,5 % du PIB en 2023, dégradé de 0,7 point par rapport à 2022, rendant de fait caduque la trajectoire de la loi de programmation des finances publiques pour 2023-2027 adoptée en décembre 2023 et amenant le gouvernement à présenter par deux fois de nouvelles trajectoires pluriannuelles à la Commission Européenne, en avril puis en octobre 2024.

Le plan de redressement sur 7 ans transmis par le gouvernement Barnier à la Commission prévoyait désormais un retour à l'objectif des 3 % en 2029, en annonçant notamment des mesures de réduction drastique des dépenses publiques.

2) Dettes publiques : une amélioration perturbée par la hausse des frais financiers

L'endettement, qui a atteint 3 100 Md€ fin 2023, était encore maintenu sous les 110 %, à 109,9 % du PIB, après un pic à 115 % en 2021 - essentiellement grâce à la croissance du PIB. Il dépasse cependant les 112 % à la fin du 2e trimestre 2024, subissant l'effet du renchérissement des conditions de marché

b) Une situation des finances publiques inquiétante en 2024

3) Comptes des collectivités : des indicateurs mettant en péril leur participation au redressement des finances publiques

Malgré une dégradation de leur épargne nette (-3,4Md €), compensée seulement par moitié par la progression de leurs recettes d'investissement(+1,7 Md d'€), les collectivités ont maintenu un haut niveau de dépenses d'investissement (72,8 Md€, soit +4,5 Md€ par rapport à 2022).

Les trois quarts sont constitués de dépenses d'équipement (55 Md€) en forte hausse (+ 4,7 Md€ par rapport à 2022).

Selon la Cour des Comptes, l'effet prix explique environ un tiers de cette augmentation, le reste étant lié à une augmentation en volume s'inscrivant dans le cycle électoral local (environ 6,1 % d'augmentation par rapport à 2022).

La conjonction d'un **autofinancement en baisse** et d'une **hausse des dépenses d'investissement** a placé le besoin de financement des collectivités à un niveau exceptionnellement élevé de 22,3 Md€ (soit + 38,6 % par rapport à 2022).

Elles ont toutefois décidé de **limiter leur recours à l'emprunt**, dans un contexte de forte hausse des taux .

Au final, **l'encours de l'endettement financier des collectivités est resté quasiment stable** à 187,6 Md€ (+ 1,8 Md€, soit + 1 %), tandis que la charge en intérêts de la dette augmentait fortement à 4,5 Md€ (+ 1 Md€ soit + 28,8 %).

Les collectivités s'en sont donc remis à puiser dans leur fonds de roulement pour financer le maintien de leur haut niveau d'investissement : leur compte courant au Trésor a enregistré en 2023 une baisse de 4,6 Md€, soit - 7,7 %. Le nombre de communes présentant une trésorerie négative à fin décembre 2023 avait augmenté de 16,7 % sur un an, celui du nombre d'EPCI de 12,5 %. Suivant la Cour des Comptes, ces résultats mettent en péril la participation des collectivités au redressement des finances publiques

c) Les communes amenées à contribuer au redressement des finances publiques ?

Même si la présentation du projet de loi de finances s'inscrit cette année dans un contexte particulier (dépôt initial retardé, instabilité politique, inflexions données suites aux Assises des Départements de France et au Congrès des Maires de France, censure du Gouvernement de Michel Barnier, dépôt d'une loi de finances spéciale).

Il est fort probable que les collectivités soient amenées à participer au redressement de finances publiques.

Ainsi certaines pistes envisagées dans le projet « BARNIER » ne sont pas à exclure.

A titre d'exemple, étaient prévus :

- Le prélèvement au profit d'un fonds de réserve
- Gel des fractions de TVA versées aux collectivités
- Abaissement de la compensation du FCTVA
- Une hausse significative du taux de cotisation CNRACL

II) LE CONTEXTE MUNICIPAL

L'évolution des principaux ratios d'épargne

L'épargne brute s'analyse comme le solde entre les recettes et les dépenses courantes permettant de rembourser le capital emprunté.

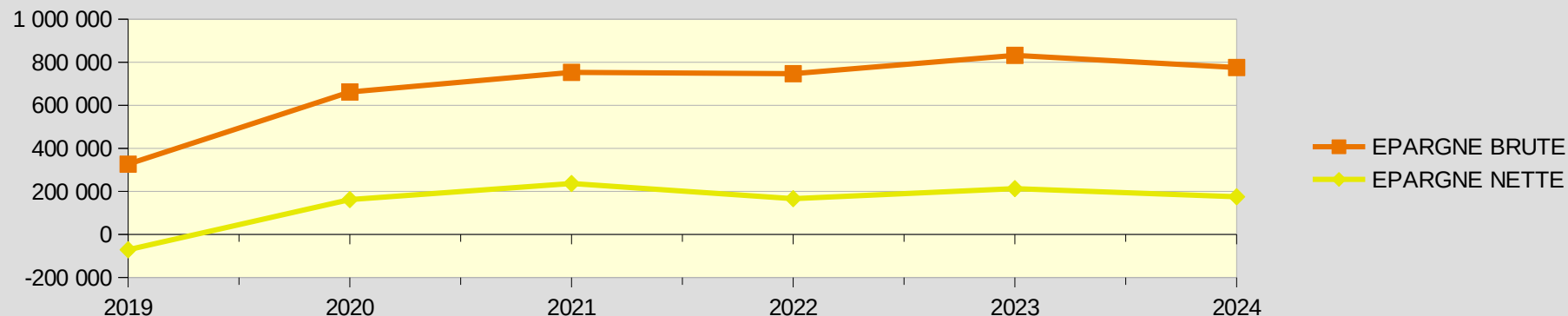
L'épargne nette est le solde, une fois le remboursement de la dette couvert, permettant d'autofinancer les investissements.

Ces agrégats financiers sont calculés sur les seules dépenses et recettes réelles de fonctionnement (hors charges et produits exceptionnels) et le remboursement de la dette. Ils ont pour but de donner une vision de l'équilibre financier calculé sur l'exercice concerné (donc sans tenir compte des excédents N-1).

L'évolution des principaux ratios d'épargne

L'analyse des courbes nous amène à constater que la trajectoire financière après s'être améliorée depuis 2019 se stabilise dorénavant.

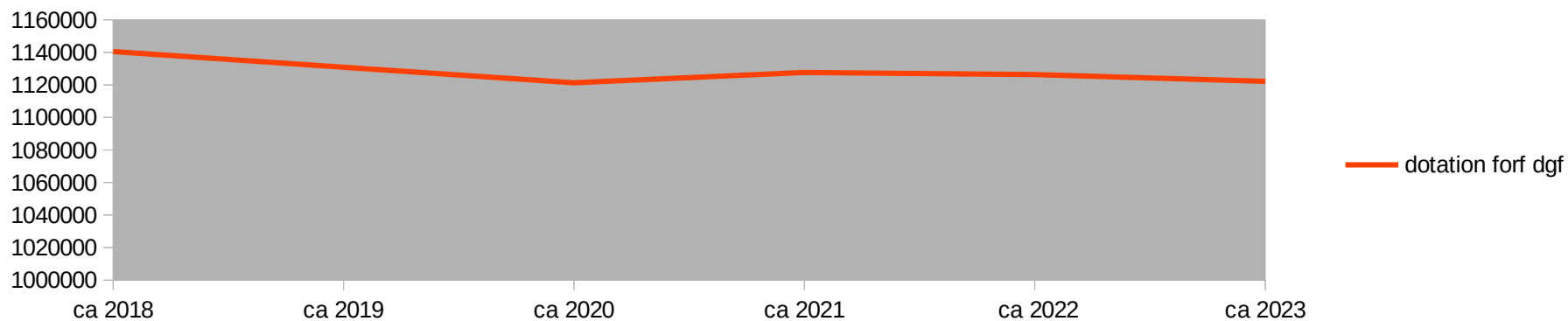
En 2024, les ratios d'épargne se maintiennent au même niveau qu'en 2023 (EB - 10 234€; EN + 4 379 €.)



a) Les recettes de fonctionnement

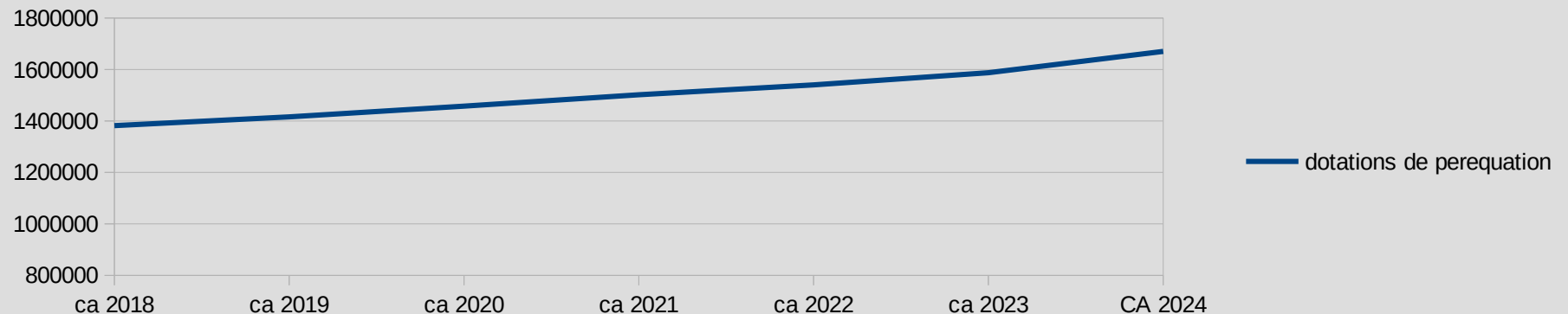
1) La dotation forfaitaire de la DGF

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Montant en euros	1 130 886	1 121 310	1 127 662	1 126 369	1 122 216	1 127 944
Evolution en pourcentage	-0,84 %	-0,84 %	+0,56 %	-0,11 %	-0,36 %	+0,50 %



1) Les dotations de péréquations (dsu, dsr, dnp)

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024*
Montant en euros	1 416 079	1 457 669	1 501 976	1 540 115	1 587 409	1 670 214
Evolution en pourcentage	+2,45	+2,97	+ 2,94	+1,86	+3,14	+4,95



2) Les recettes issues de la CALL

Trois recettes provenant de la CALL alimentent le budget municipal :

- L'attribution de compensation 1 605 404 € en 2024.
- La dotation de solidarité communautaire 56 850 € en 2024.
- Le fonds de péréquation communal et intercommunal 128 251 € en 2024.

Ces recettes sont calculées dans le cadre du pacte financier et fiscale qui nous lie à la communauté d'agglomération.

En plus des recettes des fonctionnement, un mécanisme de fonds de concours mais également de reversement d'une partie du produit de la taxe foncière sur les zae (Zone d'activité économique) a été mis en place dans ce cadre.

Le différend financier qui oppose la CABBALR à la CALL au sujet du non reversement des 9 millions destinés aux communes de SIZIAF déstabilise les finances de la CALL.

Une révision du pacte financier et fiscal était devenue inéluctable, ce qui entraîne une baisse des reversements aux communes par l'intermédiaire de la dsc.

La fiscalité locale directe

Les taux :

M . le Maire proposera au conseil municipal lors du vote du budget 2025 un maintien du taux de la taxe foncière c'est à dire 60,21 % .

Maintien du taux de TFNB à 92,41 %.

Maintien du taux de TH à 13,24 %.

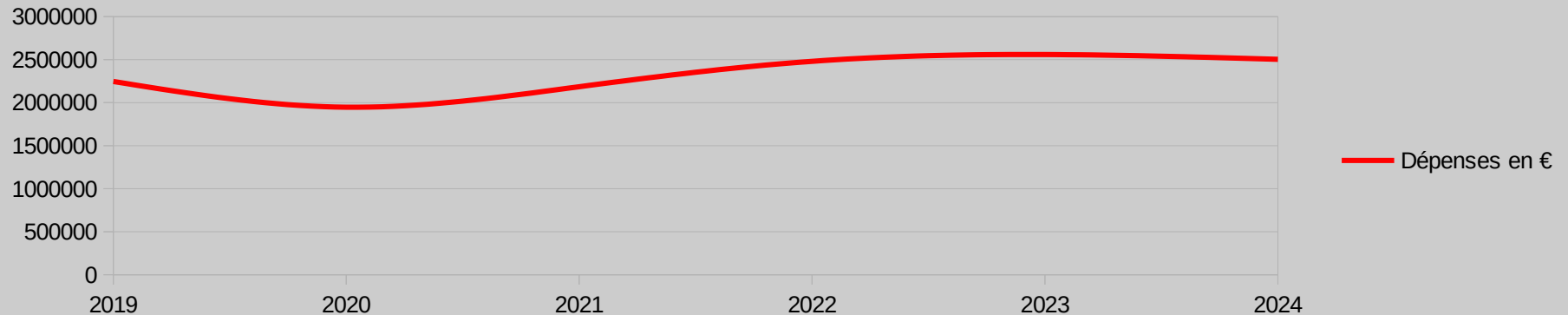
Les bases :

Les bases connaîtront une augmentation de 1,7 %.

b) les dépenses de fonctionnement

1) les charges à caractère général

	Ca 2019	Ca 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024*
Montant	2 245 856	1 946 992	2 184 976	2 480 160	2 558 940	2 503 388
Evolution	-5,02 %	-13,31 %	+12,06 %	+13,51 %	+3,17 %	-2,17 %



1) Les charges à caractère général

En 2024 les charges à caractère général ont baissé de 55 552 € par rapport en 2023 et ceux malgré une inflation annuelle de 2 % .

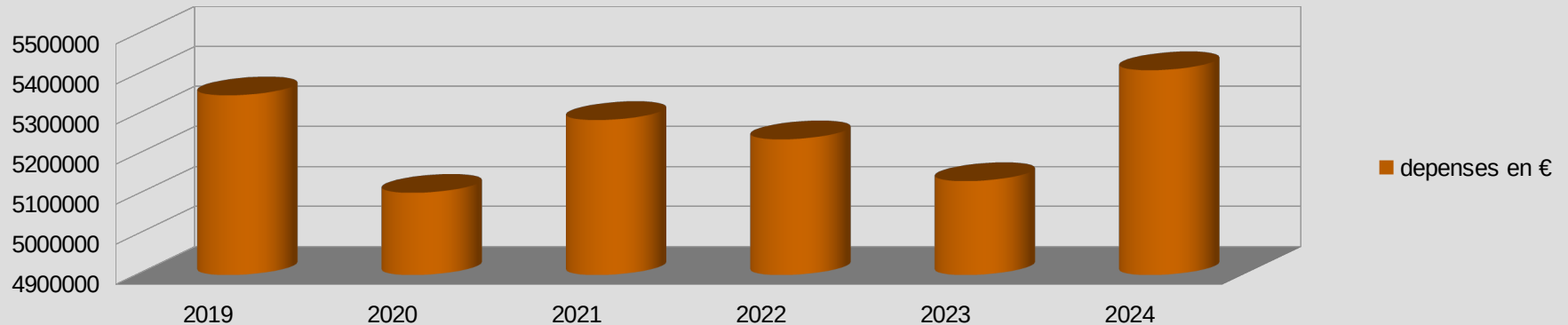
Les dépenses énergétiques (eau, électricité ,gaz et carburant) représentent 25 % de ce chapitre pour un montant de 634 341€.

Les prestations de service avec notamment le contrat de restauration scolaire (195 000€) se montent à 585 000 € soit 23 % du chapitre.

L'entretien du patrimoine engendre des dépenses de 13,12 % à hauteur de 330 000 €.

2) Volet ressources humaines : une hausse des charges liée aux évolutions du point d'indice .

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Montants	5 348 264	5 105 183	5 286 623	5 238 531	5 134 355	5 411 003
Evolutions %	+1,30	-5,21	+3,55	-0,91	-1,98	+5,38



2) Volet ressources humaines : L'évolution des effectifs

Coût de la masse salariale :

2022 : 5 238 531 €

2023 : 5 134 355 €

2024 : 5 411 003 €

On constate une évolution de la masse salariale qui s'explique par :

La valorisation du point d'indice et ajout de 5 points d'indice pour l'ensemble des fonctionnaires (cotisations/ NBI /heures Supplémentaires..) : 95 000 €

Rémunérations des agents contractuels/ recrutement ponctuels pour les remplacements/apprenti : 29 000 €

Contrats PEC (principalement en restauration scolaire + hygiène) : 104 000 €. (remboursement 40 000 €)

Cotisations retraite directement liées aux évolutions des salaires/ASSEDIC : 55 000 €

2) Volet ressources humaines : La répartition du personnel

La structure administrative est organisée autour d'un organigramme destiné à identifier la place de chaque agent au sein de l'organisation.

Cette organisation permet le déploiement des projets et des orientations fixés par les élus.

L'organigramme est subdivisé par des secteurs regroupant différents corps de métiers. On y retrouve les filières suivantes : administrative- technique - animation - culturelle - sportive - médico sociale.

Chaque agent est rattaché à un secteur d'activité lié à son grade.

Il est classé sur un grade en fonction de sa catégorie hiérarchique (A / B /C) lié à son évolution de carrière et à l'obtention d'un concours.

Les agents sont rémunérés sur la base d'un indice fixé par l'Etat et sur des grilles de rémunérations.

2) Volet ressources humaines:structure des effectifs

effectifs

Effectif agents titulaires en ETP : 104 (109 en 2023)

Répartition par sexe : 58 femmes et 46 hommes

Répartition par catégorie : 4 catégorie A , 22 catégorie B , 78 catégorie C .

2) Volet ressources humaines : Les agents contractuels

Effectif agents non titulaires: 44 agents (28,25 etp)

Répartition par sexe : 28 femmes et 16 hommes

Répartition par catégorie : 1 catégorie A , 7 catégorie B , 36 catégorie C .

2) Volet ressources humaines : évolution des taux de cotisations

Les taux de cotisations sur les rémunérations sont régulièrement mis à jour.

Cotisations maladie/maternité/invalidité/décès (cotisation patronale)

2023 : 9,88

2024 : 8,88 %

2025 : 9,88 % *ce qui va générer une augmentation de la masse salariale*

CNRACL retraite :

2023 : 30,65% cotisation patronale (*décret n° 2024-49 du 30 janvier 2024*)

2024 : 31,65 %

2025 : *les taux restent inchangés.*

Taux maladie agents CNRACL

2024 : 14,43 %

2025 : 15,43

Augmentation du montant du SMIC en 2024

SMIC : 11,65 € bruts horaires (avant 11,27€) soit 1766,92 € bruts mensuels .

2) Volet ressources humaines : Les évolutions du point d'indice

Le décret n° 2023-519 du 28 Juin 2023 a permis la majoration de la rémunération des personnels civils des personnels des collectivités territoriales

Ce décret a eu pour objet la revalorisation du point d'indice de 1,5% au 01 Juillet 2023 et attribution de 5 points d'indice majoré au 01 Janvier 2024.

Cette revalorisation de 2023 a directement impactée les charges du personnel 2024, auxquelles s'ajoute les 5 points d'indice 2024.

De plus il est prévu l'attribution de points d'indice majoré différenciés au 01/07/2025.

Ces mesures prises par l'État ont un forte conséquence financière sur le budget des collectivités .

2) Volet ressources humaines : la gestion du temps de travail

Mise en place de la gestion automatisée du temps de travail

Suite aux recommandations de la Chambre régionale du compte, une des préconisations a été d'automatiser la gestion du temps de travail des agents.

Nous avons donc mis en place un outil logiciel « PLEIADE ». Le but est de pouvoir s'assurer que l'ensemble des agents exécutent les 1607 heures obligatoires.

Ainsi ils sont amenés à pointer à leur arrivée et leur départ du lieu de travail.

Cet outil permet également de nouvelles fonctionnalités telle que la demande de congés, de récupérations, d'autorisations spéciales.

En cela il constitue une avancée dans la gestion des demandes d'absences (gain de papier).

La mise en place de l'outil a également permis de revoir les horaires des agents et favoriser la souplesse du temps travail.

Des horaires variables ont été proposés par les managers pour permettre une meilleure conciliation de la vie professionnelle et personnelle.

L'outil a été déployé sur plusieurs services dans un premier temps(mairie / service technique / centre social / Bibliothèque / multi-accueil).

Les autres services feront également l'objet d'une étude pour savoir si la mise en place est possible.

2) Volet ressources humaines : Le projet de e-administration

La mise en place du parapheur électronique

La commune a signé une convention avec le centre de gestion du Pas de Calais pour la mise en place d'un projet de e-administration. Le but est de nous accompagner dans le projet de transformation vers la dématérialisation.

- 1- La transmission des actes : il s'agit de permettre la transmission des actes telles que les décisions, les délibérations, les arrêtés(y compris budgétaires) sur une plateforme numérique avec une signature électronique
- 2- La mise en place d'un parapheur électronique destiné à supprimer les parapheurs papiers (gain de temps / réduction des déchets papier..)
- 3- Signature d'une convention avec Fibre 62 pour bénéficier des achats groupés dans le domaine de l'informatique

2) Volet ressources humaines : La protection sociale

La mise en place de la protection sociale des agents

Les communes ont l'obligation de participer à la protection sociale des agents à partir du 01/01/2025. Ainsi la commune a signé dès la fin d'année 2024 une convention avec le centre de gestion du Pas de Calais pour la mutuelle afin de bénéficier de tarifs attractifs.

La protection sociale comprend 2 volets :

- la santé (mutuelle)
- et la protection sociale (le maintien de salaire et invalidité en cas d'arrêt)

La commune a donc pris une délibération pour instaurer une participation pour le maintien de salaire à hauteur de 10 euros .

La participation pour la mutuelle étant déjà existante, elle a été revue à la hausse selon les montants suivants :

- une personne 15 €
- un couple 28 €
- un couple et un enfant 35€
- un couple et deux enfants 41€

2) Volet ressources humaines : L 'évolution des effectifs

1) Les départs en retraite

La commune maîtrise ses effectifs tout en maintenant un maximum de services publics à la population.

Une des solutions retenue est de ne pas remplacer les départs en retraite lorsque cela est possible en procédant à une réorganisation.

Un seul retraité pour 2024 , le poste n'a pas été remplacé. Les missions ont été redéployés dans le service.

2) Les titularisations

La commune continue de procéder à la titularisation des agents ayant plus de 6 ans d'ancienneté.

1 agent a ainsi pu bénéficier d'un recrutement direct.

2 agents ont réussi le concours de rédacteur et ont été nommés en catégorie B.

3) Les mutations

Les agents de la fonction publique ont la possibilité de changer d'employeur tout en conservant leur statut et leur grade

Sur l'année 2024 , 2 agents a fait une demande de mutation

2 autres agents ont été radiés des cadres suite à une demande de détachement. Sur ces 2 postes

- les responsable bâtiment a été remplacé par recrutement

- l'agent en bibliothèque n'a pas fait l'objet de remplacement

2) Volet ressources humaines : L 'évolution des effectifs

- le recours à l'apprentissage

2 jeunes ont bénéficié de contrat d'apprentissage dans la commune.

L'agent en BTS électrotechnique a obtenu son diplôme et a quitté la collectivité

Le deuxième appenant au service espaces verts (BTS aménagement paysager) poursuit encore ses études. Les jeunes alternent les périodes d'école et les périodes de pratique au sein du service technique.

L'objectif est d'apprendre un métier tout en obtenant un diplôme. Les frais de formation sont intégralement pris en charge par le cnfpt.

- Le recours aux contrat PEC

La commune a chaque année recours aux contrats PEC. Ce sont des emplois qui sont financés à hauteur de 40 % par l'Etat pour une période de 1 année . A l'issue de ce contrat initial, soit l'agent est prolongé soit son contrat est interrompu
13 agents au total ont bénéficié de ce type de contrat.

-Le recours aux services civiques

La commune a recours aux jeunes en service civique.

2 jeunes en service dans l'animation pour travailler sur les thématiques suivantes : alimentation et sport/ développement durable/inclusion des enfants porteurs de handicaps

1 jeune au centre social pour le développement des actions sociales

La rémunération des services civiques est prise en charge par l'État.
La participation de la commune est de 114 euros pour 25 heures de travail.

2) Volet ressources humaines : Prospective évolution des effectifs

Evolution	2024		2025		2026		2027		2028	
	Départs	arrivées	Départs	arrivées	Départs	arrivées	Départs	arrivées	Départs	arrivées
Retraites	1	0	0	0	5	4	4	2	3	2
Invalidités	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0
Mutations	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	4	6	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	7	8	1	1	5	4	4	2	8	2

C) L'investissement

1) le Plan pluriannuel d'investissement mis à jour

Libellé	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Éclairage public	277 000	122 000	100 000	100 000	100 000	0	0
EPF centre	110 000	110 000	260 000	0	0	0	0
EPF Hay Lheureux	224 000	0	0	0	0	0	0
Imprevues	50 000	188 000	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000
Matériel	50 000	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000
Programme N	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	300 000	300 000
Programme voiries	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Renovation énergétique complexe	0	50 000	1 500 000	0	0	0	1 000 000
Restaurant multigenerationnel	0	0	50 000	1 000 000	4 000 000	0	0
Rue Schaffner	450 000	0	0	0	0	0	0
Video protection	122 694	0	0	0	0	0	0
Autres	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Total	1 736 284	905 000	2 360 000	1 550 000	4 550 000	600 000	1 600 000

2) La dette : rétrospective

Au 31/12	2020	2021	2022	2023	2024
Encours en €	5 830 685	5 814 213	5 733 643	5 119 459	5 138 886
Evolution en €	-499 786	-16 472	-80 570	-614 184	+ 19 427

En 2024 la commune a contracté un emprunt de 620 000 € et a remboursé 600 571 € de capital .

Depuis 2020 la commune s'est désendettée de 691 799 €.

2) La dette: prospective avec hypothèse d'une réalisation totale du ppi.

€	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Remboursement capital	601 000	642 000	594 851	483 738	364 609	492 181	495 995
Nouvel emprunt	620 000	600 000	1 350 000	700 000	3 100 000	0	800 000
CRD au 31/12	5 138 886	5 096 886	5 852 035	6 068 297	8 803 688	8 311 507	8 615 512

1) La dette : structure

Structure de taux	CRD	%
Taux fixes simples	4 708 596 €	91,62 %
Barrière simple	430 290 €	8,38 %

Durée résiduelle moyenne : 9,59 années

Taux moyen pondéré 2,27 %

3) Suivi des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP)

€	Autorisations de programme	Crédits de paiement 2021 (réalisés)	Crédits de paiement 2022 (réalisés)	Crédits de paiement 2023 (réalisés)	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026
Vidéo protection	300 000 €	162 465 ,84	14 839,20	0	122 694,96		
Epf Hay Lheureux	804 588 €	12 588	0 €	566 793,80	225 206,20		
Epf centre ville	480 000 €		0 €	0	111 000	109 000	260 000
Rénovation complexe	3 120 000		0	0	30 000	620 000	2 470 000

4) Les principales dépenses d'investissement bp 2025

Étude complexe et cantine	150 000 €
Rachat EPF centre ville	109 000 €
Éclairage complexe	80 000 €
Programme voiries	60 000 €
Réhabilitation Parc rue Harnes	60 000 €
Mâts éclairage public place Gallet	42 000 €
Cavernes	40 000 €
Véhicule benne	25 000 €
Four salle des fêtes	20 000 €
Climatisation Gallet	15 000 €